



Pôle Erdre et Cens

Décision n°2023-501

Objet : Nantes –9 rue Geoffroy – Classement de la parcelle cadastrée OS374

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n° 2023-397 du 14 avril 2023, relative à l'acquisition par le biais d'une déclaration d'abandon de la parcelle cadastrée OS374 située 9 rue Geoffroy sur la commune de Nantes,

Considérant que cette parcelle forme une partie de l'emprise de voirie à l'usage direct du public

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Nantes – 9 rue Geoffroy – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée OS374.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230510-2023_501DEC-AU
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **10 MAI 2023**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS



mis en ligne le :

12 MAI 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230510-2023_501DEC-AU
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023